



Publié le : 21/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 16 octobre 2024 à 17 heures 00

Question n° 1

Election du ou de la Vice-président(e) du CCAS

Le Conseil d'Administration, convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Administrateur du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON /
Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Michel PELLATON /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER /
Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER à partir de
17h20, soit à partir de la question n°14, excepté pour les questions n°17, 22, 23 et 25 /**
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à
Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 octobre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20241016-D00186010-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Suite au décès de Monsieur Philippe CREMER, la liste des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS a été revue lors du conseil du 19 septembre 2024. A l'issue de ce renouvellement, conformément à l'article L123-6 du CASF, il est proposé de désigner un ou une Vice-président(e) qui présidera le Conseil d'Administration en cas d'absence de la Maire, Présidente.

Le ou la Vice-président(e) pourra recevoir des délégations de compétences du Conseil d'Administration, ainsi que des délégations de pouvoir et de signature de la Présidente. L'élection est réalisée à bulletin secret.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Conformément aux dispositions L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon a été fixée à 16 membres, outre la Maire qui est Présidente de droit, par délibération n°11 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020.

Monsieur CREMER, administrateur du CCAS, étant décédé, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 19 septembre 2024, conformément à l'article R123-9 du CASF, a procédé au renouvellement des membres élus siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

La nouvelle liste des Administrateurs du Conseil d'Administration s'établit ainsi :

- 8 membres élus par le Conseil Municipal du 19 septembre 2024 :
 - Madame Sylvie WANLIN,
 - Madame Nadia GARNIER,
 - Monsieur Jean-Hugues ROUX,
 - Monsieur Hasni ALEM,
 - Monsieur Cyril DEVESA,
 - Monsieur Ludovic FAGAUT,
 - Madame Myriam LEMERCIER,
 - Madame Agnès MARTIN.

- Les membres désignés par arrêté de la Maire, Présidente du CCAS, restent inchangés :
 - Monsieur Michel PELLATON, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
 - Monsieur Michel JOURNEAUX, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (AGIR),
 - Monsieur Yves CHANSON, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (ORPAB),
 - Madame Valéry GARCIA, en tant que personne qualifiée,
 - Monsieur Bernard AVON, en tant que personne qualifiée,
 - Monsieur Claude BILLOD, en tant que personne qualifiée,
 - Madame Claudine MAUGAIN, en tant que personne qualifiée.
 - Monsieur Alfred M'BONGO, en tant que personne qualifiée.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein, à bulletin secret, un ou une Vice-président(e).

Le Président de séance demande le nom des candidats proposés.

Madame Sylvie WANLIN propose sa candidature.

Il a ensuite été procédé au vote.

Premier tour du scrutin

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

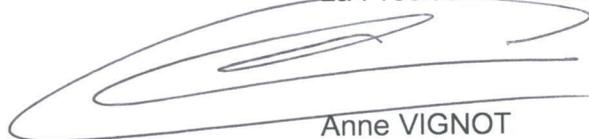
Madame Sylvie WANLIN, ayant obtenu 12 voix, est élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Procèdent à l'élection de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS,



Anne VIGNOT

Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

